Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8570516
Centre d'intérêt: 120

Québec (Province) Ministère de l'éducation.

L'éducation en 1978-1979, au rythme du Québec : texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, Ministre de l'éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications. -- Québec : Ministère de l'éducation, Service général des communications, 1978.
118, 27 p. ; 28 cm.

Code: 49-1062.

Cote Dewey: 370.9'714/03e Cote LC: LA/418/.03

Descripteur(s): *Déclaration *Ministère de l'éducation *Politique gouvernementale *Budget *Enseignement privé *Aide aux étudiants *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau) *Education des adultes

Avec ce discours, le Ministre de l'éducation, dans un rapide tour d'horizon, fait le bilan des développements majeurs récents survenus dans les différents secteurs de l'enseignement et présente les crédits qui seront affectés à ces secteurs pour l'année 1978-1979. Est reproduit en annexe un extrait du document sur les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979.

Les crédits de l'éducation sont, pour 1978-1979, de l'ordre de 3638 millions de dollars, soit un accroissement de 3,8% par rapport à l'année précédente. Ils requièrent 28,5% du budget du gouvernement par rapport à 29,8% en 1977-1978. Ces crédits marquent un ralentissement du rythme d'expansion des réseaux d'enseignement et un gel de certains coûts. Par ailleurs, le MEQ procède à certains réaménagements internes sous le signe d'une décentralisation vers les commissions scolaires et les secteurs du ministère directement responsables des réseaux.

Type de document: e

EDRQ 8520516

L'éducation en 1978-1979:

au rythme du Québec

Texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications.

Québec, juin 1978

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Cabinet du ministre

EDUQ 8570516

L'éducation en 1978-1979:

au rythme du Québec

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Texte du discours de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'éducation à la Commission parlementaire de l'éducation, des affaires culturelles et des communications.

Québec, juin 1978

Publié par le Service général des communications
du ministère de l'Éducation
Québec, 1978

Dépôt légal: 2e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

Au moment de commencer l'étude des crédits du ministère de l'Education pour l'année 1978-1979, je tiens à redire tout l'intérêt que présente cette démarche de la Commission parlementaire. Elle poursuit divers objectifs mais devrait avant tout me permettre de rendre compte de la dernière année d'activités dans le vaste réseau de l'éducation et de présenter publiquement le programme de travail de l'année financière qui débute, en vue de favoriser la discussion, voire la critique. L'Assemblée nationale sera alors mieux informée de ce qu'il advient des fonds publics considérables qu'elle consacre à cette tâche sociale essentielle qu'est l'éducation.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Un peu plus de 95% des crédits requis pour le fonctionnement de l'éducation sont destinés à des dépenses qui seront effectuées au sein des réseaux d'enseignement. C'est également au sein de ces réseaux que se trouvent les élèves et les enseignants, et que se déroule la plus large part de l'activité éducative.

Il paraît en conséquence normal que ces réseaux d'enseignement, leurs programmes d'action et les crédits qui leur sont destinés fassent prioritairement l'objet des préoccupations de cette Commission. Nous procéderons donc d'abord à l'examen du réseau primaire et secondaire, et des unités administratives qui, au Ministère, en assurent la gestion d'ensemble. Nous présenterons ensuite le secteur postsecondaire à l'égard duquel nous aborderons successivement les questions relatives à l'enseignement collégial, à l'enseignement universitaire, à l'éducation des adultes et à l'aide financière aux étudiants. Nous traiterons par la suite des institutions d'enseignement privé des niveaux primaire, secondaire et

collégial avant de conclure avec l'administration générale, laquelle regroupe la direction du Ministère, les organismes de consultation, le secteur de la planification ainsi que les organismes de soutien aux activités des autres unités administratives et des réseaux.

VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DE L'EDUCATION

En raison du mode de fonctionnement dont nous avons convenu pour l'analyse des crédits, j'ai l'intention de réserver, pour le moment de l'étude spécifique des réseaux d'enseignement, la présentation des faits saillants, des principales réalisations et des orientations les plus significatives qui ressortent des réalisations de l'année 1977-1978 et de celles prévues pour l'année en cours.

Je commencerai par faire rapidement état de quelques données d'ensemble qui permettront de situer nos discussions dans un contexte plus général.

Les crédits de l'éducation sont, pour 1978-1979, de l'ordre de $3 638 millions, ce qui représente un accroissement de 3,8% par rapport au budget de l'année précédente. Malgré cette modeste hausse, ces crédits n'en continuent pas moins de requérir une part importante, soit 28,5%, de l'ensemble du budget du Gouvernement du Québec pour l'année 1978-1979, en comparaison de 29,8% l'année dernière. Selon d'autres modes de calcul, les dépenses en éducation représenteront, au cours de la présente année, environ 7,0% du Produit intérieur brut, ce qui situe le Québec dans une position comparable à celle des nations les plus avancées au chapitre de leurs investissements dans ce secteur de l'activité sociale. J'ajoute que ces dépenses pour les activités éducatives représenteront un déboursé d'environ $600 par citoyen au cours de la prochaine année, ce qui maintiendra l'avance du Québec sur les autres provinces.

Je me dois également de vous rappeler que les crédits de l'éducation s'inscrivent dans la logique du récent discours sur le budget du Gouvernement et qu'à ce titre, ils en portent les contraintes et

en reflètent les principales orientations: ralentissement du rythme d'expansion des réseaux d'enseignement et gel de certains coûts à leur niveau de 1977-1978; concernant les dépenses du Ministère, diminution de 1% de l'effectif et réduction de 5% de certaines dépenses.

En 1978-1979, le ministère de l'Education a procédé à certains réaménagements internes selon deux axes: déconcentration des services aux commissions scolaires; déploiement vers les secteurs des ministères directement responsables des réseaux de certaines activités spécialisées logées jusqu'à maintenant hors de ces secteurs.

Ces réaménagements expliquent, d'une part et en bonne partie, la diminution de 6,1% des crédits du programme "administration générale" et, d'autre part, la croissance de 10,4% du programme "administration des réseaux".

Au total, les ressources financières consacrées à l'administration ministérielle de l'éducation au Québec diminuent de 0,5% en 1978. Les crédits

passent alors de $84 416,0 millions à $84 476,9 millions, incluant le programme 01 de l'administration générale, le programme 02 de l'administration des réseaux, l'élément 05 du programme 03 relativement à la gestion des prêts et bourses.

Les ressources humaines allouées à cette administration ministérielle diminuent globalement de 2,2%. L'effectif régulier s'accroît de 0,7%, tandis que l'effectif occasionnel diminue de 17,5%. L'effectif total du ministère de l'Education passe donc de 2 695 à 2 637, incluant le personnel des directions régionales.

Sur ce, je vous invite à aborder immédiatement l'examen des crédits de l'enseignement primaire et secondaire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC

Avant d'aborder l'étude des crédits détaillés de l'enseignement primaire et secondaire public, vous me permettez de faire un rapide tour d'horizon des développements majeurs que connaît ce réseau. Nous aborderons tout d'abord l'évolution des clientèles et des ressources. Ensuite, j'évoquerai brièvement les réalisations les plus marquantes et j'indiquerai les développements prévus au cours des prochains mois.

LES CLIENTELES ET LES RESSOURCES

Les clientèles

Phénomène croissant depuis quelques années, la dénatalité continuera d'éprouver le réseau primaire et secondaire en 1978-1979.

- Pour l'ensemble du primaire et du secondaire, les clientèles prévues aux crédits passeront de 1 240 717 élèves en 1977-1978 à 1 187 562 élèves en 1978-1979, soit une diminution nette de 4,3%.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

- C'est cependant au niveau secondaire que cette baisse se fera sentir le plus fortement; les clientèles y diminueront de 6,4% comparativement à 3,2% au primaire.

- On peut toutefois s'attendre à une légère remontée qui est déjà amorcée au préscolaire, où la clientèle prévue s'accroîtra de 1,9% entre 1977-1978 et en 1978-1979.

- Néanmoins, en dépit de cet indice de reprise, le problème de la baisse des clientèles continuera de marquer le réseau primaire et secondaire durant quelques années encore.

Ce problème de la baisse des clientèles se fait sentir de façon différente d'une commission scolaire à l'autre. Des mesures ont dû être prises dans les cas où la baisse était considérable et risquait de compromettre sérieusement la qualité des services pédagogiques.

Le personnel enseignant

Si la baisse globale des clientèles se situe à 4,0%, le personnel enseignant ne décroît pas au même rythme.

- Au primaire, on prévoit une diminution de 0,4 % du personnel enseignant comparativement à une baisse de 3,2% de la clientèle. Cette diminution proportionnellement moins forte de l'effectif enseignant est principalement due à l'amélioration de règles de dénombrement de l'effectif dans les conventions collectives.

- Au secondaire, le personnel décroîtra de 5,6% alors que la clientèle doit baisser de 6,4%.

Cet écart entre la baisse des clientèles et la diminution des enseignants permet une amélioration de la proportion maître/élèves et de la qualité des services à l'élève.

Quant aux surplus d'enseignants qui résultent de la diminution du nombre d'élèves, les conventions collectives assurent la sécurité d'emploi à tout le personnel permanent. L'expérience nous enseigne qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer puisque aussi bien la presque totalité des professeurs mis en disponibilité sont par la suite réaffectés à des postes réguliers. C'est ainsi qu'au premier mai 1977,

659 enseignants avaient été mis en disponibilité; au premier avril 1978, 643 d'entre eux avaient été réaffectés à des postes réguliers.

Cette expérience nous permet de penser avec assez d'assurance qu'il en sera de même pour les quelque mille enseignants qui ont été mis en disponibilité depuis quelques semaines.

Cette très faible proportion de mises en disponibilité, par rapport au nombre d'environ 70,000 enseignants au sein des réseaux primaire et secondaire, s'explique par le fait qu'à chaque année, plusieurs enseignants quittent leur travail par suite de décès, de mise à la retraite, de promotion, d'obtention d'un emploi dans un autre réseau ou tout simplement de l'abandon de la profession. Ce taux de départ, évalué à 9,0% par année, compense pour les baisses des clientèles et diminue considérablement les mises en disponibilité.

En plus d'assurer une amélioration de la portion maître/élèves au primaire, le calcul des subventions

est fondé, de façon générale, sur un facteur de réduction qui équivaut à un tiers du pourcentage de la diminution des populations scolaires, dans le cas de la direction des écoles, et à la moitié dans le cas des autres personnels et des autres coûts.

Outre cette solution de portée générale, nous maintiendrons, en 1978-1979, deux mesures particulières en vue d'apporter l'assistance nécessaire aux commissions scolaires qui sont aux prises avec une forte baisse des clientèles:

- la politique de soutien pédagogique aux petites écoles et aux petites commissions scolaires, qui a requis des crédits de près d'un million en 1977-1978;

- les politiques relatives au maintien de la dernière école primaire de village et au maintien de la dernière école primaire de quartier, lesquelles visent à satisfaire les besoins et les choix des communautés locales en ce qui a trait aux distances à parcourir et à la nature des services que dispensent les écoles. En vue

du maintien de la dernière école primaire de village, les mesures consistent à favoriser une utilisation à des fins scolaires et communautaires d'édifices devenus trop vastes pour répondre aux besoins initiaux. Les frais sont alors partagés entre les utilisateurs et la commission scolaire intéressée est alors invitée à fournir pour chaque élève fréquentant cette école un montant correspondant au coût moyen par élève sur son territoire. En second lieu, à la suite d'une simulation dans une quinzaine de commissions scolaires urbaines, le Ministère a pu définir, avec leur aide, un processus de planification qui leur permet de choisir et de maintenir ouverte, dans chaque quartier, l'école vers laquelle seront progressivement dirigés les élèves, au fur et à mesure que la diminution des élèves entraînera la fermeture des autres.

Mesures de perfectionnement

Nous continuerons, au cours de l'année 1978-1979, à mettre l'accent sur le perfectionnement du personnel enseignant. Pour les activités de perfectionnement organisées directement par les commissions scolaires, le montant par enseignant passera de $136 en 1977-1978 à $141 en 1978-1979. Cela représentera un déboursé total de $9,5 millions.

A ces ressources s'ajoutent des programmes de pe .ectionnement destinés par le Ministère aux secteurs prioritaires. En 1978-1979, le coût de ces programmes sera de $11,4 millions et sera réparti de la façon suivante:

- dans le cadre du plan de développement des langues, $3,7 millions seront consacrés au remplacement des enseignants qui suivront des cours de perfectionnement; $3,8 millions seront versés aux universités pour l'organisation des cours; $750 000 serviront à l'octroi de bourses aux enseignants; $2,2 millions seront affectés au perfectionnement des enseignants de la langue seconde;

- le plan de développement de l'éducation chrétienne disposera de $639 000 pour le perfectionnement des enseignants, alors que le plan de développement de l'éducation physique obtiendra $120 000 pour le perfectionnement des conseillers pédagogiques;

- le perfectionnement des professionnels non enseignants se verra, l'an prochain, octroyer une somme de $247 000.

Les équipements

La baisse générale des clientèles scolaires a un impact certain sur les immobilisations pour fins scolaires. Toutefois, elle ne se fait pas sentir uniformément sur tout le territoire puisque certaines commissions scolaires voient même leurs clientèles augmenter. Le déplacement des clientèles entraîne souvent des réaménagements dans les équipements existants.

C'est ainsi qu'en 1977-1978, on comptait 49 projets de construction ou d'agrandissement dans 21 écoles primaires et 28 écoles secondaires, alors qu'on

ne retrouvera, en 1978-1979, que 37 projets en cours, dont 21 toucheront des écoles primaires et 16, des écoles polyvalentes.

Par ailleurs, bien que toutes les analyses ne soient pas terminées, nous prévoyons mettre en marche, en 1978-1979, 33 nouveaux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles primaires et 18 intéressant les écoles polyvalentes.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PUBLIC

Le coût du système primaire et secondaire public incluant toutes les dépenses des commissions scolaires, passera, de l'année scolaire 1977-1978 à l'année scolaire 1978-1979, de $2 247,8 millions à $2 354,8 millions, ce qui représente une hausse de 3,4%. La contribution du ministère de l'Education au financement de ces dépenses relatives à chaque année scolaire passera de $1 603,7 en 1977-1978 à $1 657,8 millions en 1978-1979.

Cette croissance du coût de système et, par voie de conséquence, des subventions du Gouvernement, est principalement due aux augmentations de traitement des personnels en raison, d'une part, d'une indexation minimum de 6% en 1978-1979 et, d'autre part, de la croissance de l'expérience moyenne acquise par les personnels dont le coût est estimé à 2,33% de la masse salariale.

Il faut se rappeler ici que la rémunération représente plus de 87% des dépenses de l'enseignement primaire et secondaire.

Les crédits nécessaires pour l'exercice financier 1978-1979 du Gouvernement passent à $2 057 366 500, soit un accroissement de 0,4% par rapport aux crédits de 1977-1978. Ce faible accroissement s'explique par le fait que les crédits de 1977-1978 étaient gonflés d'un montant important pour le versement des subventions relatives au règlement des conventions collectives. De plus, le montant de remboursement d'arrérages s'établira à $129 millions comparativement à $159 millions en 1977-1978. Les crédits à voter, après déduction des

crédits permanents que représentent les versements aux fonds des régimes de retraite s'établissent, quant à eux, à $1 974 458 600. Il est important de noter que ces sommes vont permettre la série de réalisations prévues.

Quant aux crédits à voter pour les dépenses des unités administratives du Ministère qui sont directement responsables du réseau primaire et secondaire, ils se situent à $18,2 millions en 1978-1979 et accusent une hausse de 10,4%. Cette hausse s'explique, en partie, par les augmentations générales de traitement et reflète également les modifications de l'organisation du ministère, qui ont conduit au transfert, au primaire et au secondaire, de personnels antérieurement attachés à d'autres secteurs. Plusieurs de ces postes ont été affectés aux directions régionales, dans le cadre de la déconcentration des activités ministérielles.

BILAN DES REALISATIONS

L'an dernier, j'avais eu l'occasion de préciser les grandes priorités de développement du réseau primaire et secondaire. Il me paraît opportun de faire le bilan des réalisations de l'année 1977-1978 et d'indiquer les orientations retenues pour 1978-1979.

Le plan de développement de l'enseignement des langues

Dans le domaine de l'enseignement des langues, il faut rappeler que j'ai annoncé l'an dernier plusieurs priorités, lesquelles sont toutes en voie de réalisation.

- En français langue maternelle, la révision des programmes du niveau primaire a été complétée avec la participation des milieux intéressés. Ces programmes seront implantés, à titre expérimental, dès septembre prochain dans certaines commissions scolaires. En 1978-1979, nous entreprendrons la révision des programmes du niveau secondaire et nous

prévoyons dépenser une somme d'un million pour l'achat de livres de bibliothèque au niveau primaire. En 1977-1978 également, 220 conseillers pédagogiques ont été engagés pour l'encadrement des enseignants. De plus, $1 500 000 seront affectés au remplacement des professeurs en instance de perfectionnement.

- Pour l'enseignement des langues secondes, les budgets ont permis, l'an dernier, d'engager 190 conseillers pédagogiques. Des critères ont également été définis pour l'autorisation de l'enseignement de l'anglais au primaire, critères qui serviront à l'évaluation des projets des commissions scolaires. La révision du programme de français langue seconde, en cours depuis quelques mois, sera complétée en juin 1979; et le programme révisé d'anglais destiné au secondaire sera implanté dès septembre prochain.

- Conformément à ce que j'annonçais l'an dernier, des programmes dits de langue d'origine, en l'occurence les langues italienne et portugaise, ont été mis au point cette année et seront mis à l'essai dans la

région de Montréal dès l'an prochain. Nous avons aussi établi des contacts avec la communauté grecque pour l'organisation d'un enseignement de même nature.

L'histoire et la géographie

- La révision du programme de sciences humaines au niveau primaire avait pour but d'accorder plus de temps à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Le programme deviendra disponible au printemps de 1979 et tiendra compte des conclusions du Livre vert.

- Au secondaire, la révision du programme de géographie et d'histoire nationales se poursuivra jusqu'en juin 1979. Le programme d'histoire nationale, destiné aux élèves du secteur professionnel, pourra être utilisé dès septembre prochain.

- Il convient de rappeler que le programme d'histoire nationale est maintenant obligatoire pour la certification des élèves du secondaire général et que nous étudions la possibilité de le rendre obligatoire pour la certification des élèves du secondaire professionnel.

Le plan de développement de l'éducation physique

- L'élaboration du plan général de développement de cet enseignement s'est poursuivie au cours de l'an dernier. Nous avons consacré $5 millions pour les équipements légers, et un autre $5 millions pour l'aménagement des cours d'écoles, montant qui sera reconduit au cours de l'actuel exercice financier.

- Une subvention de $3 millions a été affectée, en 1977-1978, à l'engagement de conseillers pédagogiques en éducation physique; cette somme passera à $3,6 millions en 1978-1979 et un montant de $2,5 millions sera inclus dans le budget du ministère des Transports pour faciliter l'accès des équipements sportifs existants aux élèves du primaire.

- L'élaboration des programmes d'éducation physique pour le primaire et le secondaire a atteint sa phase finale. L'expérimentation aura lieu dans quelques commissions scolaires dès septembre prochain et la généralisation du programme devrait aboutir en 1979-1980.

L'enseignement religieux

- Nous avons, en 1977-1978, révisé le programme d'enseignement religieux pour les élèves de la 6e année du primaire et élaboré de nouveaux programmes d'enseignement religieux et moral pour le second cycle du secondaire. Ces programmes pourront donc être implantés dès septembre prochain.

- Nous avons aussi pris les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires puissent faire respecter les règlements du Comité catholique en ce qui concerne la pastorale scolaire. Dans ce domaine, plus de $220 000 ont été affectés aux dépenses admissibles supplémentaires pour remédier à certaines carences. Pour 1978-1979, le ministère a adopté des critères uniformes qui permettront d'assurer la qualité des services de pastorale dans tout le Québec. A ce chapitre, chaque commission scolaire recevra, pour le primaire, une subvention de base de $2 500, plus un montant de $0,50 par élève.

- En outre, chaque direction générale sera d'ici peu dotée d'un répondant à temps complet pour la coordination et l'animation des commissions scolaires en ce qui concerne l'enseignement moral et religieux ainsi que la pastorale scolaire.

- Quant aux écoles protestantes, elles ont utilisé, pour le perfectionnement des enseignants, les subventions prévues, lesquelles seront reconduites en 1978-1979.

L'enseignement des arts

J'ai constaté, à mon arrivée au ministère, que le secteur de l'enseignement des arts souffrait, tout au moins au primaire, d'un certain nombre de carences qu'il fallait corriger. En 1977-1978, nous avons précisé les mesures spéciales aptes à améliorer cet enseignement, mesures dont la mise en oeuvre nécessitera, en 1978-1979, des crédits de $1,3 million. Au cours de l'année qui vient, je m'attacherai à préparer de nouvelles politiques dans ce domaine.

L'éducation en milieu défavorisé

Les mesures visant à permettre aux enfants des milieux défavorisés de trouver plus d'égalité de chances sur le plan scolaire ont été accentuées en 1977-1978.

L'an dernier, le ministère avait augmenté à $5,5 millions les crédits à ce chapitre, comparativement à un peu plus de $3 millions en 1976-1977. Le budget 1978-1979 prévoit des crédits de $7,4 millions pour la recherche et les interventions éducatives dans ces milieux. Il me paraît opportun de vous dire comment sont utilisés ces fonds.

- En 1977-1978, 53 commissions scolaires ont offert une aide particulière aux enfants de 4 ans en engageant 142 jardinières pour les maternelles organisées à l'école ou à la maison.

- L'an dernier, 16 commissions scolaires ont commencé à offrir une aide particulière aux adolescents des milieux défavorisés à l'égard des problèmes d'absentéisme et de décrochage, de consommation de drogues ainsi que d'orientation scolaire et professionnelle. Ces

mesures continueront de faire l'objet d'expériences en 1978-1979.

- Il y a maintenant quelques mois, le ministère a publié une étude des secteurs défavorisés au Québec qui nous permet maintenant de repérer les commissions scolaires où des interventions seraient utiles.

- Enfin, en 1977-1978, le ministère amorçait la production de 125 émissions de la série télévisée "Passe - partout". Ces émissions viennent compléter l'action auprès des enfants de 4 ans des milieux défavorisés. Elles sont accompagnées de cahiers qui s'adressent aux enfants eux-mêmes, mais exigent également l'apport des parents. Le soutien à la série "Passe-partout" comprend aussi l'engagement d'éducateurs-animateurs chargés de faire le lien avec le milieu familial des enfants.

Toutes ces expériences et d'autres qui s'y ajouteront, constituent le fondement concret d'une politique des interventions éducatives en milieu défavorisé; je compte rendre public, au cours de l'automne 1978, un document exposant ce que sera cette politique d'ensemble.

Distribution du lait dans les écoles

En 1977-1978, le ministère de l'Agriculture prenait l'initiative d'un nouveau programme qu'il entendait mener conjointement avec le ministère de l'Education, en vue de la distribution du lait dans les écoles primaires. L'année dernière, 56 commissions scolaires, dont 46 commissions pour l'ensemble de leur clientèle et 10 commissions pour une partie de leur clientèle, ainsi que 200 000 élèves ont bénéficié de ce programme.

En 1978-1979, cette distribution gratuite du lait se fera auprès d'environ 350 000 élèves du niveau primaire et dans 136 commissions scolaires. Notre objectif est d'atteindre graduellement la distribution gratuite du lait à tous les élèves des écoles primaires dès septembre 1981.

Décentralisation et déconcentration

Avant de vous entretenir du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, je tiens à parler brièvement de la décentralisation administrative,

laquelle demeure pour moi une préoccupation de premier plan.

Le Livre vert, vous le savez, traite longuement de la question et présente trois hypothèses de gestion. L'une de ces hypothèses, la troisième, nous était imposée par le souci d'intégrer notre réflexion sur l'éducation aux préoccupations plus vastes du Gouvernement qui, de son côté, poursuit des travaux en vue de décentraliser son administration.

En conséquence nous avons dû ralentir quelque peu nos propres travaux afin de consulter la population à ce sujet. Entretemps, nous avons poursuivi nos démarches de déconcentration qui, tout en étant de nature différente, viennent compléter et préparer la décentralisation. C'est ainsi que la Direction générale des réseaux, dont j'annonçais l'an dernier la création, est maintenant bien en place; elle se développera et se consolidera en 1978-1979 en y ajoutant 36 personnes et des crédits supplémentaires d'un montant de $875 000.

Deux autres mesures importantes ont été prises, au cours de la dernière année, en vue de favoriser la

déconcentration administrative. L'une porte sur la création de directions régionales qui se voient confier une partie des mandats dévolus antérieurement aux unités centrales du Ministère. Les deux directions régionales pilotes créées en 1977-1978 ont travaillé de pair avec les commissions scolaires à faire l'expérience d'un nouveau mode de liaison administrative entre les commissions scolaires et le ministère.

Ces nouveaux rapports administratifs constituent pour le ministère et les commissions scolaires une démarche qui nous fait franchir un pas de plus vers la décentralisation. Selon ce nouveau mode de liaison, chaque commission scolaire doit préciser ses propres besoins et élaborer quatre plans de développement portant sur ses services éducatifs, ses ressources humaines, ses équipements et ses ressources financières. Partant de ces plans, les commissions scolaires élaborent par la suite leurs demandes de ressources, lesquelles font l'objet d'analyses et de discussions avec la direction régionale. On veut ainsi éliminer les contrôles " a priori" du ministère et centrer davantage les discussions sur les besoins réels et les priorités de chacune des commissions scolaires.

Cette nouvelle façon d'administrer l'Education a fait l'objet d'expériences, l'an dernier, dans 45 commissions scolaires. Les premiers résultats nous indiquent qu'il s'agit là non seulement d'un outil précieux de gestion plus décentralisée, mais également d'un instrument très utile à la planification interne des commissions scolaires. Cette expérimentation qui ne constitue pas encore le large mouvement de décentralisation proposé dans le Livre vert, en est, pour ainsi dire le prélude.

Nos efforts en vue de déconcentrer la gestion vont d'ailleurs s'accentuer au cours des prochains mois puisque nous entendons généraliser progressivement les deux mesures que je viens de décrire, après avoir procédé à l'évaluation des expériences entreprises dans les régions de l'Outaouais-Hull et du Bas St-Laurent-Gaspésie. Non sans avoir consulté les fédérations de commissions scolaires, nous voulons créer quatre nouvelles directions régionales en 1978-1979 et parachever l'opération dès 1979-1980 si possible; l'implantation des nouveaux rapports administratifs suivra de près la création de ces directions régionales et devrait

s'étendre à toutes les commissions scolaires en 1980-1981.

Le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire

Je ne saurais passer sous silence une démarche qui a fait l'objet de grands travaux et de tournées en 1977-1978: le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire.

Il y a quelques jours, j'ai terminé ma seconde tournée des régions du Québec, dont je disais volontiers qu'elle était celle de la moisson. Je tiendrai en juin des audiences en vue de recueillir l'opinion des organismes d'envergure nationale sur les diverses hypothèses de travail proposées dans le Livre vert, qui est avant tout un document destiné à la consultation de la population et des principaux agents de l'éducation en particulier.

Vous comprendrez qu'il ne saurait être question, dès maintenant, d'annoncer les décisions qui s'imposeront à la suite de cette vaste consultation. Je puis toutefois vous assurer que les décisions seront fondées sur des délibérations publiques qui, à mon

avis, constituent un succès inespéré. Un grand nombre de personnes et de groupements ont saisi l'occasion d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins en matière d'éducation. Voici d'ailleurs quelques faits qui nous en apportent la preuve:

- quelque 585 000 exemplaires du Livre vert ont été distribués;

- environ 380 000 guides de lecture ou questionnaires ont été expédiés à ceux qui en ont fait la demande;

- plus de 23 000 questionnaires avaient été retournés au ministère au milieu d'avril et il en arrive encore quotidiennement:
  - 20 000 de ces questionnaires représentent des réponses de la part d'individus;
  - plus de 3 000 questionnaires ont été remplis par des groupes composés en moyenne de dix personnes;

- quelque 1 300 mémoires ou rapports de réunions d'étude nous sont parvenus; ils sont le fruit des délibérations de plus de 35 000 personnes et le résultat, la plupart du temps, d'une demi-journée de discussion;

- la tournée régionale que je viens de terminer, m'a permis de prendre connaissance de 400 mémoires et parfois d'en discuter avec leurs auteurs;

- au mois de juin, je rencontrerai une cinquantaine de représentants des organismes scolaires anglophones;

- enfin je recevrai, lors des audiences de la seconde moitié de juin, plus de 50 représentants d'organismes ou groupements nationaux qui déposeront un mémoire et me feront part de leurs opinions sur les diverses hypothèses du Livre vert.

Le bilan partiel du déroulement de la consultation indique déjà que les espoirs que nous mettions dans la démarche de consultation entreprise en octobre dernier ont été amplement comblés. Les nombreuses réactions enregistrées et la diversité des points de vue exprimés permettent déjà d'affirmer que le Livre vert a pu franchir le mur d'indifférence qui bloque souvent ce genre de consultation.

Dès l'automne prochain, je serai en mesure de dévoiler un plan d'action comprenant les principaux

éléments des démarches à court, à moyen ou à long terme que le gouvernement entend donner au Livre vert.

Toutes ces actions n'épuisent pas, bien sûr, l'ensemble des réalisations du secteur primaire et secondaire en 1977-1978, ni l'ensemble des projets pour 1978-1979. Le cahier d'information, mis à votre disposition, vous permettra de compléter le tableau et de prendre connaissance des détails lors de l'étude de chaque activité, tâche vers laquelle nous pouvons maintenant nous tourner.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Le domaine de l'enseignement postsecondaire recouvre plusieurs réseaux d'enseignement et plusieurs unités administratives. Nous en ferons l'examen selon la séquence suivante:

- nous verrons d'abord le réseau de l'enseignement collégial public, soit le réseau des collèges d'enseignement général et professionnel et la Direction générale de l'enseignement collégial du Ministère;

- par la suite, nous examinerons le réseau de l'enseignement universitaire qui comprend l'ensemble des universités du Québec, de même que la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère;

- en troisième lieu, nous ferons l'étude de l'éducation des adultes qui recoupe le réseau des commissions scolaires, le réseau des collèges d'enseignement général et professionnel et plusieurs organismes à caractère privé; nous couvrirons également les activités de la Direction générale de l'éducation des adultes;

- en quatrième lieu, nous aborderons toute la question de l'aide financière aux étudiants principalement administrée par le Service des prêts et bourses;

- enfin, nous conclurons par une présentation des activités du Bureau de la science et de la technologie.

L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL PUBLIC

EVOLUTION DU RESEAU D'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL PUBLIC

Les clientèles

Le réseau d'enseignement collégial public est, à l'heure actuelle, constitué de 46 établissements d'enseignement administrés par 37 corporations d'enseignement général et professionnel.

Ces collèges desservaient, en 1977-1978, une clientèle régulière de 118 340 étudiants, clientèle ayant connu une augmentation de 11,3% de 1976-1977 à 1977-1978. Cet écart s'explique notamment par l'accroissement naturel du nombre des jeunes en âge d'entreprendre des études collégiales, par l'arrivée au collégial d'une forte partie de la double promotion du secondaire à la suite de l'application du Règlement no 7, par une certaine élévation du taux de passage (de 45,3% en 1976-1977 à 47,6% en 1977-1978) du Secondaire V au Collégial I et par une augmentation du taux de poursuite des études.

Cependant, l'effet de ces différents facteurs s'atténuera dès cette année: le nombre d'étudiants réguliers diminuera légèrement à 117 000 (1,2%) avant de baisser à 107 000 selon les prévisions pour 1979-1980.

Le personnel

Alors que le personnel de cadre et de gérance, le personnel professionnel non enseignant et le personnel de soutien ont connu dans les cégeps une certaine stabilité de 1976-1977 à 1977-1978, le nombre des professeurs est pour sa part passé de 8 441 à 9 421 au cours de la même période. Cette hausse exceptionnelle de près de 1 000 professeurs résulte, bien sûr, de l'augmentation de la clientèle, mais est aussi attribuable à l'application des termes de la convention collective.

Les équipements

A quelques exceptions près, les projets majeurs de construction dans le réseau collégial ont été réalisés. Les six projets dont les travaux sont en cours et qui seront terminés en 1978-1979 au coût total de $33 millions, comprennent un projet d'agrandissement, un projet de bibliothèque, deux projets de blocs sportifs, un projet de transformations et un seul projet de nouvelle construction.

EVOLUTION DES COUTS

Pour l'année scolaire 1977-1978, les dépenses de fonctionnement des cégeps sont évaluées à $401,9 millions. Pour l'année scolaire 1978-1979, ces dépenses seront de l'ordre du $433,4 millions, soit une augmentation de 7,83% par rapport à une diminution prévue de 1,2% des clientèles régulières. Cette augmentation de 7,83% s'explique par la combinaison de trois facteurs principaux qui sont l'indexation moyenne des salaires à 8.91%, la variation de la clientèle et l'adjonction de 100 professeurs pour l'allègement de la tâche selon les dispositions de la convention collective.

Par ailleurs, les sommes requises par la gestion de l'enseignement collégial au Ministère même s'accroîtront de 5,3%, passant de $2,7 millions en 1977-1978 à $2,8 millions en 1978-1979.

LES FAITS SAILLANTS

Je voudrais maintenant passer en revue un certain nombre de faits saillants qui intéressent l'évolution du monde de l'enseignement collégial public et cela, dans le double but de faire le point sur les réalisations majeures de

1977-1978 et de préciser les principales orientations retenues pour 1978-1979.

L'accessibilité aux études collégiales

L'accessibilité accrue aux études collégiales constitue une préoccupation constante. J'ai indiqué, il y a un instant, qu'en 1977-1978, la population étudiante des collèges a connu, pour différentes raisons, une augmentation particulièrement forte de l'ordre de 11,3%. En raison de cette croissance rapide, diverses mesures ont été privilégiées, notamment les locations temporaires et les réaménagements des horaires, en vue d'éviter que le manque de place n'empêche les candidats admissibles d'accéder au niveau collégial, surtout dans les régions de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est où l'impact de la double promotion s'est fait le plus fortement sentir.

L'accessibilité au cégep des diplômés de l'enseignement professionnel de niveau secondaire a fait l'objet d'attentions spéciales l'an dernier: dix-sept collèges ont participé à l'élaboration de guides et de grilles de passage dans une dizaine de domaines techniques; cette opération qui s'est avérée bénéfique, surtout

pour les candidats des techniques infirmières et des communications graphiques, sera évaluée, resserrée et poursuivie en 1978-1979. Dans le même ordre d'idées, les expériences de décloisonnement entre le secondaire et le collégial professionnels qui ont été poursuivies, l'an dernier, en équipement motorisé et en électrodynamique, s'étendront cette année aux techniques de la mécanique, aux techniques forestières, aux techniques de secrétariat et à l'électrotechnique.

Le développement des enseignements

Le développement harmonieux des enseignements collégiaux exige une série d'actions concertées. A titre d'exemple, la promotion des programmes peu fréquentés doit être assurée de façon continue; l'accès aux programmes pour lesquels le marché de l'emploi évolue défavorablement doit être limité; les études sur la pertinence de la création de nouveaux programmes et l'expérimentation des programmes-pilotes doivent être régulièrement poursuivies.

Développer les enseignements, cela signifie également élargir la répartition de certains programmes dans le réseau. En 1977-1978, les programmes professionnels d'électrotechnique, de finance, de transport, de secrétariat et d'arts plastiques ont fait l'objet d'un tel élargissement. Il en sera de même en 1978-1979 pour les programmes de gestion d'entreprises agricoles, de dessin de conception mécanique, d'électrodynamique.

Développer les enseignements, cela requiert enfin l'élaboration d'une série de plans de développement pour les enseignements à vocation nationale. Un tel plan de développement a été mis au point l'an dernier pour l'Ecole de pilotage du collège de Chicoutimi; c'est notre intention d'engager, cette année, un processus semblable pour le textile à Bourgchemin, pour le papier à Trois-Rivières, pour l'aérotechnique à Edouard-Montpetit et pour les techniques maritimes à Rimouski.

L'amélioration des programmes et de la pédagogie

Au chapitre de l'amélioration des programmes et de la pédagogie, un certain nombre de faits significatifs méritent d'être mentionnés.

Tout d'abord, je vous prie de noter une participation importante des enseignants aux 85 comités de coordination provinciale des programmes et des disciplines. Ces activités d'ordre pédagogique seront encore accrues au cours de la présente année et comporteront, notamment, l'organisation d'une vingtaine de colloques par les professeurs pour leur permettre de continuer l'animation et la réflexion pédagogiques amorcées en 1977-1978.

Par ailleurs, le Ministère continuera de soutenir une vingtaine de projets de recherche soumis par les collèges. Certains de ces projets visent à améliorer l'enseignement des langues, des sciences et de certains programmes professionnels; d'autres, qui ont été entrepris en 1977-1978 et se termineront en 1978-1979, portent sur les ressources et les pratiques pédagogiques des collèges.

Comme autre contribution à l'amélioration des programmes et de la pédagogie, je tiens à signaler que, dans le cadre du programme de francisation des enseignements technologiques, plus de 250 professeurs de l'enseignement professionel ont bénéficié, l'an dernier, de stages en France pour l'amélioration de la langue d'enseignement; environ 72 autres participeront à ce programme en 1978-1979.

Le non-renouvellement des contrats de certains enseignants

Il me paraît difficile de ne pas rappeler les événements survenus dans quelques cégeps, au cours du mois d'avril 1978, au sujet du non-renouvellement des contrats d'environ 300 professeurs non permanents.

Dans un communiqué émis le 3 mai dernier, j'ai eu l'occasion d'exprimer publiquement mes vues sur cette affaire. Sans entrer dans les ramifications techniques qu'elle comporte, il me faut indiquer que cette question se résume essentiellement à un désaccord sur l'interprétation et l'application de certaines clauses de la convention collective en vigueur.

Ma décision de juger non fondées les revendications des syndicats d'enseignants et de ne pas "ouvrir" les conventions collectives repose sur les deux fondements suivants: d'une part, le professeur à temps partiel, même "réputé à temps complet", ne peut revendiquer des droits plus étendus que ceux de son collègue régulier à temps complet qui ne possède même pas un droit de grief lorsque son premier contrat d'engagement n'est pas renouvelé;

d'autre part, les règles négociées relativement à la sécurité d'emploi s'avéreraient inapplicables si on confiait à des professeurs remplaçants ou à des professeurs à temps partiel "réputés à temps complet" des postes qui doivent être offerts à des professeurs jouissant de la sécurité d'emploi au sein du réseau des collèges.

A la suite du refus syndical d'accepter un arbitrage accéléré, nous avons quand même maintenu notre offre de constituer un comité spécial de replacement. Nous avons également pris les dispositions nécessaires pour que les étudiants ayant eu à subir les conséquences des arrêts de travail des enseignants soient le moins possible pénalisés dans leurs projets immédiats d'étude ou de travail.

Le document d'orientation

En terminant ce chapitre sur l'enseignement collégial public, il me paraît important de faire le point sur une priorité de travail annoncée en 1977-1978: la préparation d'un Livre blanc sur l'enseignement collégial.

Ce document d'orientation présentera un bilan des cégeps après onze années d'opération, évaluera les orientations actuelles et définira les actions nécessaires à la relance de l'enseignement collégial. Ce document d'orientation devrait être rendu public dès l'automne 1978, puisque nous y travaillons présentement de façon intensive en collaboration avec le Comité ministériel permanent du Développement culturel.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

EVOLUTION DU RESEAU D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Le réseau universitaire du Québec est actuellement constitué de dix-sept établissements à vocation générale ou spécifique.

La clientèle

D'après les données préliminaires, ces établissements universitaires ont accueilli, en 1977-1978, 112 401 étudiants, équivalence à temps complet, soit 4,6% de plus qu'en 1976-1977. Si l'on se fonde sur les prévisions des universités, l'augmentation de la clientèle devrait être du même ordre de grandeur en 1978-1979 et la population étudiante se situerait, en équivalence temps complet, à 117 623 étudiants. Fait à signaler, c'est la clientèle à temps partiel qui a crû le plus rapidement ces dernières années dans le réseau universitaire.

Le personnel

Le nombre de personnes à l'emploi des universités (effectif à temps complet) s'est accru de près de 14,6% durant la période de 1972-1973 à 1976-1977; cet effectif est passé de 8 329 à 9 544. L'augmentation a été de 17,4% chez les professeurs-chercheurs et de 32% chez les professionnels non enseignants.

Les équipements

Comme on le sait, les plans d'équipement des établissements universitaires doivent être inscrits dans un plan quinquennal d'investissements universitaires, revu et modifié chaque année.

Les principaux projets autorisés par le ministère de l'Education, avant le 31 mars 1978, ont été: l'Observatoire astronomique de l'université de Montréal; l'achat et la transformation du Grand séminaire par l'université Laval, pour ce qui est des projets à l'étape de la préparation des plans et devis; le complexe sportif de l'université de Sherbrooke, pour ce qui est des projets soumis aux appels d'offre.

Evolution des coûts

Au moment de l'impression du Livre des crédits, plusieurs études relatives au niveau du financement du système universitaire n'étaient pas terminées. Les discussions se sont notamment poursuivies jusqu'à la mi-avril entre les services compétents du gouvernement, les universités et le Conseil des universités. Finalement, le taux de croissance des subventions aux universités a été réduit à moins de 8%.

Cette compression budgétaire résulte d'un examen critique de l'évolution de la subvention unitaire et de la dépense admissible au calcul des subventions entre 1973 et 1978.

Il m'est difficile d'admettre "a priori" que la taille de notre réseau d'enseignement supérieur, soit 117 000 étudiants en équivalence temps complet, ne permette pas quelques économies d'échelle.

Entre 1973-1974 et 1977-1978, la dépense admissible et la subvention unitaire, en dollars constants, ont augmenté, la première de 9,6% et la seconde de 16,5%, pendant que la clientèle s'accroissait de 25,6%. En d'autres termes, la croissance des étudiants a été accompagnée d'un financement à 109%, pour ce qui est de la dépense unitaire admissible, et à 116%, pour ce qui est de la subvention correspondante (en dollars constants). Certes, j'en conviens, la croissance des coûts dits de système est en bonne partie due à des ajustements majeurs dans les masses salariales admissibles, mais il s'est agi, néanmoins, d'un effort exceptionnel qui ne saurait servir de gabarit.

L'enjeu premier des mesures que prend mon ministère est bien la régulation du taux de croissance des subventions et nullement un quelconque propos d'affecter notre politique d'accessibilité à l'enseignement supérieur ou de mettre en péril les efforts en vue de protéger voire d'améliorer la qualité de l'enseignement. Les contraintes économiques, naturelles en quelque sorte, incitant les entreprises du secteur privé à ajuster systématiquement leurs coûts, n'auront jamais que peu d'influence sur un réseau financé à plus de 90% à même des

fonds publics, à moins, justement, que l'Etat ne crée lui-même cette incitation et n'exerce les contraintes nécessaires au moment de l'allocation des ressources.

Les autorités universitaires sont résolues à faire tout ce qui est en leur pouvoir, afin que la croissance des coûts de l'enseignement supérieur soit contenue dans des limites convenables. Voilà une assurance dont je dois me réjouir même si le consensus reste à faire quant à la détermination de ces limites.

La compression budgétaire nette sera de $11,5 millions en 1978-1979 soit environ 2% des dépenses admissibles au lieu de $13 millions, comme il en a été question déjà. La coupure prévue est considérée, pour le moment, de nature forfaitaire et n'affectera que le seul exercice 1978-1979. Je déciderai éventuellement de la récurrence de la compression budgétaire dans les années futures à la lumière d'études supplémentaires.

Le taux de croissance des subventions en année universitaire sera ainsi fixé à 7,98%. Au seul chapitre des dépenses de fonctionnement, le taux de croissance de l'aide gouvernementale au réseau de l'enseignement supérieur en termes de subventions redressées s'établit à 7,6% et représente une augmentation de $41 millions.

Il a été convenu que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec entreprendrait des études relatives aux coûts de l'enseignement supérieur et aux raisons qui peuvent expliquer une hausse de ces coûts, en même temps qu'elles pourraient éclairer le gouvernement dans la préparation de ses décisions et de ses règles budgétaires. Quelle part de vérité contient l'une ou l'autre des opinions selon lesquelles les traitements des enseignants seraient plus élevés au Québec qu'en Ontario, l'éventail des programmes exagérément grand au Québec, etc.? Voilà autant d'assertions dans lesquelles il faut faire la part des préjugés avant d'appuyer sur elles des décisions aussi importantes que celles touchant l'aide gouvernementale aux universités.

L'opportunité de telles études ne fait pas de doute et il me tarde d'en connaître les résultats, afin qu'ils guident mon action. Mais je ne saurais mieux faire que de tirer le meilleur profit d'études comparatives sérieuses dès qu'elles deviennent disponibles, sans retarder indûment des décisions nécessaires et justifiées par ailleurs.

La compression budgétaire qui sera exercée en 1978-1979 aura pour conséquence de réduire le montant des subventions de fonctionnement en années universitaires, de $590,3 millions à $580,3 millions. Par rapport à l'année 1977-1978, ces subventions s'accroîtront de 7,98%, tandis que les crédits pour l'année financière 1978-1979 augmenteront globalement de 5,2% avant la compression.

Quant aux crédits nécessaires à la gestion du ministère de l'Education, dans le domaine de l'enseignement universitaire, ils passeront de $2,2 millions à $2,9 millions. Plus de la moitié de cette augmentation de $700 000 est imputable à la croissance du budget alloué à la Commission d'étude sur les universités.

LES FAITS SAILLANTS

L'activité du monde de l'enseignement universitaire est à ce point diversifiée qu'il serait illusoire de prétendre en brosser une image vraiment complète. Je ne ferai donc état que de certains points importants de l'évolution du réseau universitaire.

La planification du développement de l'enseignement universitaire

Compte tenu de l'importance des fonds publics qui leur sont accordés, les universités doivent, cela va sans dire, rendre des comptes sur les missions qui leur sont confiées. Dans ce contexte, il devient essentiel que le réseau universitaire se dote des outils nécessaires à une planification attentive de son développement, ainsi qu'à une évaluation rigoureuse de la qualité des services rendus à la collectivité.

C'est dans cet esprit que nous avons pris l'initiative de préparer un document de stratégies annuelles de développement des universités, document qui a déjà été envoyé aux membres de la Commission.

Une telle pratique s'avère déjà fort utile dans les discussions qui entourent la répartition des ressources aux universités, la définition des priorités de développement, l'évaluation de certaines activités et leur réaménagement éventuel.

Le Conseil des universités et le Comité conjoint des programmes préciseront encore davantage, en 1978-1979, leur implication dans le processus d'évaluation des activités des universités. Le Conseil a déjà requis mon accord pour la réalisation d'une dizaine

d'études sur les programmes de la spécialisation en médecine, de la nutrition, de la toxicologie, des sciences politiques, de l'informatique, de l'urbanisme, du génie géologique et du travail social.

Les études de doctorat

Même si le nombre d'étudiants inscrits au doctorat a légèrement augmenté au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que certains programmes sont peu productifs.

Des études quantitatives et qualitatives de ce phénomène ont été entreprises en 1977-1978 et se poursuivront cette année.

Les bourses d'excellence

En 1978-1979, le montant des bourses de doctorat sera porté de $5 000 à $6 000.

Les stages de formation

Je voudrais maintenant traiter de la question plus large et problématique de l'ensemble des stages de formation pratique au niveau universitaire.

Il faut de toute évidence favoriser la formule des stages de formation pratique qui constituent, du moins en principe, une excellente façon de préparer l'étudiant à sa future fonction de travail. D'ailleurs, les universités ont déjà intégré cette formule des stages dans 37 programmes médicaux et dans au moins 44 programmes non médicaux.

On doit faire des réserves quant au développement de cette formule pédagogique lorsque des corporations professionnelles ou des employeurs n'acceptent plus d'assumer la part de responsabilités qui leur incombe au cours de la formation pratique. L'entière prise en charge de la formation pratique par les universités comporte des implications budgétaires qui, en période de réduction des coûts, ne peuvent être traitées à la légère.

L'orientation retenue par le ministère de l'Education consistera, en 1978-1979, à intégrer les enseignements pratiques à des programmes existants, à la condition de ne pas prolonger la durée des programmes et dans la mesure où cette intégration répondra vraiment à des objectifs d'ordre pédagogique. Le Comité conjoint des programmes sera, pour sa part, chargé d'analyser la pertinence de tout projet d'organisation de stages et d'évaluer les ressources requises.

Droits de scolarité pour les étudiants étrangers

La présence des étudiants étrangers n'est pas exclusive au réseau universitaire mais elle y est plus importante que dans les autres réseaux. J'en traiterai donc dans le présent programme.

Suivant en cela l'exemple d'autres provinces canadiennes et d'autres pays, le Québec vient de se doter d'une politique qui comporte une hausse des

droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Au niveau universitaire, ces droits seront, dès l'automne 1978, haussés à $750 par session pour l'étudiant à temps complet et à $50 par crédit pour l'étudiant à temps partiel.

Cette mesure a pour conséquence de réduire la participation du gouvernement du Québec dans l'aide financière accordée aux étudiants étrangers tout en maintenant au même niveau les revenus des institutions universitaires. Il faut souligner que cette politique fait que le gouvernement du Québec continuera de verser aux universités, pour chaque nouvel étudiant étranger, une subvention moyenne de $3 900 et pour les étudiants étrangers inscrits avant le premier septembre 1978 une subvention moyenne de $4 900.

Cette politique prévoit cependant que tout étudiant étranger parrainé par un organisme ou venant d'un pays avec lesquels le Québec a déjà conclu une entente, sera exempté de cette hausse. De plus, nous comptons explorer la possibilité d'implanter un programme de bourses pour ces étudiants.

Enfin, je vous signale que le Ministère maintient sa politique de gel des frais de scolarité pour les étudiants québécois. Dans une telle conjoncture il est normal d'appliquer des mesures différentes aux étudiants étrangers puisque les dépenses universitaires connaissent une hausse croissante et que les ressources financières affectées à l'universitaire font l'objet de certaines restrictions.

La recherche

Lors du débat de novembre dernier en Commission parlementaire, j'ai déposé un plan de relance et un plan de redressement de la recherche universitaire. Je suis heureux de déclarer que ces plans ont été suivis rigoureusement. En particulier, l'échéancier prévu pour les opérations a été respecté. Le fonctionnement des jurys et du Comité conseil a déjà mérité de nombreux témoignages de satisfaction.

En 1978-1979, chacun des volets de ce programme sera évalué au plan des objectifs et au plan de la gestion et du financement.

Ce programme a rendu possibles des réalisations intéressantes dont j'aimerais brosser le portrait:

- les subventions accordées en 1977-1978 ont aidé à la formation de plus de 2 000 chercheurs universitaires. Par le soutien apporté à environ 400 équipes de chercheurs dans différents domaines, ces subventions ont contribué au développement général des connaissances et à la solution de problèmes dans divers secteurs d'activité;

- l'appui financier accordé aux revues scientifiques a permis d'assurer la publication régulière des résultats des recherches dans 22 revues universitaires et dans la revue "Québec-Science".

La formation des maîtres

Le partage des responsabilités en matière de formation du personnel enseignant a souvent

fait, au cours des dernières années, l'objet de critiques de la part des universités, des associations d'enseignants et des cadres scolaires. La réorganisation de la formation des maîtres, réalisée au sein du ministère de l'Education en 1977-1978, semble de nature à corriger certaines des difficultés évoquées.

Parmi les réalisations les plus importantes survenues l'an passé dans le réseau universitaire, il faut retenir l'implantation de onze nouveaux programmes de formation et de perfectionnement du personnel de l'enseignement, l'organisation d'activités d'enseignement à l'intention de 9 104 futurs maîtres et de 19 022 enseignants déjà en exercice, et l'inscription de 5 483 candidats dans des programmes d'études avancées en sciences de l'éducation ou dans des programmes de formation pour les personnels pédagogiques non enseignants et pour les administrateurs scolaires.

En attendant les résultats de la Commission d'étude sur les universités, les orientations prévues pour 1978-1979 dans le domaine de la formation des maîtres donneront lieu à la mise en place de programmes de perfectionnement des maîtres de français dans

les constituantes de l'Université du Québec. Enfin, puisqu'il s'agit d'une innovation majeure, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières procéderont à l'élaboration de programmes expérimentaux de formation initiale des maîtres de l'enseignement professionnel secondaire.

La Commission d'étude sur les universités

En terminant ce survol des activités et des orientations du réseau universitaire, il me paraît utile de traiter brièvement de la Commission d'étude sur l'avenir de l'enseignement supérieur et des universités qui a été créée par le gouvernement en juillet 1977.

La Commission a déjà produit, en janvier dernier, un document de consultation. Elle en est présentement rendue à une étape importante de ses travaux: la consultation publique, qui se poursuivra jusqu'au 16 juin prochain et qui couvrira les régions de Montréal, de Québec, de Sherbrooke, de Chicoutimi, de Rimouski, de Hull et de Trois-Rivières.

Les travaux de la Commission, qui devraient se terminer par la remise d'un rapport final au printemps 1979, revêtent une grande importance pour le développement du réseau universitaire du proche avenir.

L'EDUCATION DES ADULTES

EVOLUTION DU SYSTEME D'EDUCATION DES ADULTES

L'éducation des adultes prend, à l'heure actuelle, la forme de deux types de formation bien distincts: la formation générale et socioculturelle, d'une part, offre aux citoyens du Québec des services d'éducation populaire, des cours de formation générale, du soutien à l'action communautaire, des services d'accueil et de référence; la formation professionnelle, d'autre part, propose aux travailleurs du Québec des cours de formation professionnelle dans un établissement scolaire ou en milieu industriel, ainsi que des services d'accueil et de référence.

Ces divers services sont, selon le cas, disponibles dans les commissions scolaires, dans les cegeps, ou au sein d'organismes d'éducation populaire et de corporations professionnelles.

En éducation des adultes, c'est moins la clientèle que l'ampleur des services qui permet de donner une image valable de l'importance et de l'extension de ce secteur d'activités éducatives.

En formation générale et socioculturelle, par exemple, 1 140 000 heures/groupes de formation seront, en 1978-1979, dispensées dans les commissions scolaires, surtout, chaque heure/groupe représentant 50 minutes de formation pour un groupe d'environ 20 personnes; et plus de 600 projets présentés par des organismes d'éducation populaire recevront un soutien financier.

En formation professionnelle, plus de 1 230 000 heures/groupes de formation seront offertes à des travailleurs, les 3/4 de ces heures de formation dans les commissions scolaires et le reste dans les cegeps; chaque heure/groupe de formation professionnelle s'adresse à une quinzaine de travailleurs à la fois.

De plus, les commissions scolaires faciliteront la réalisation de 4 500 projets de formation industrielle.

EVOLUTION DES COUTS DE L'EDUCATION DES ADULTES

Les coûts de système, en formation générale et socioculturelle des adultes, augmenteront de 13,0% de l'année scolaire 1977-1978 à l'année scolaire 1978-1979

et atteindront $45,9 millions. Pour leur part, les coûts de système de la formation professionnelle des adultes augmenteront de 3,8% seulement d'une année scolaire à l'autre et se situeront, en 1978-1979, à $70,1 millions. Au total, les coûts de système de l'éducation des adultes s'établiront à $116,0 millions au cours de l'année scolaire 1978-1979, soit une augmentation de 7,3% par rapport à l'année précédente.

La formation générale et socioculturelle s'appropriera une somme de $44,8 millions, soit une augmentation de 8,7%, tandis qu'un taux de croissance de 2,8% fera passer le coût de la formation professionnelle à $69,8 millions. Enfin, la gestion de la formation des adultes au ministère de l'Education nécessitera des crédits de $6,2 millions en 1978-1979, soit une diminution de près de 1,0% par rapport à 1977-1978.

Les crédits totaux de l'éducation des adultes s'établiront donc, en 1978-1979, à $120,8 millions. Selon les estimations disponibles, les contributions du Gouvernement fédéral couvriront 69,8% de cette somme.

LES FAITS SAILLANTS

Aucun changement vraiment significatif n'est venu modifier la configuration des activités d'éducation des adultes au cours de l'année 1977-1978. Les orientations retenues pour l'année 1978-1979 s'inscriront dans cette continuité et donneront lieu à un volume équivalent de services aux individus engagés dans ce type de formation.

Politiques en éducation des adultes

Il me semble d'abord pertinent de faire le point sur l'évolution du dossier de l'éducation des adultes.

Sans renoncer définitivement à l'élaboration d'une politique d'ensemble, l'approche privilégiée consisterait à traiter ce vaste domaine tranche par tranche, selon un processus qui permettrait, successivement, de faire l'analyse et de dégager les orientations de chacun des secteurs d'activités. Je vous indique, pour illustrer cette démarche, que nous en sommes à mettre la touche finale au dossier de la formation du citoyen,

à celui de notre contribution à la formation syndicale, de même qu'à celui portant sur les organismes volontaires d'éducation populaire.

Je vous signale également que nous participons, en collaboration avec le Comité ministériel permanent du développement social, à l'élaboration des assises d'un programme de formation de la main-d'oeuvre du Québec.

Le travail de révision des politiques d'éducation des adultes se poursuivra en 1978-1979.

Le programme Multi-Média

Le programme Multi-Média se terminera le 1er juillet 1978. Les groupes d'adultes impliqués dans les activités de Multi-Média pourront poursuivre des activités autonomes dans le cadre du programme des organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.E.P.) ou exercer leur action à l'intérieur des services d'éducation des adultes des commissions scolaires.

Il me paraît finalement important de rappeler que les principales orientations du programme Multi-Média seront investies dans la politique de la formation du citoyen.

Les organismes volontaires d'éducation populaire

Le programme des organismes volontaires d'éducation populaire connaît des développements intéressants.

L'augmentation croissante des demandes d'aide a fait ressortir les insuffisances du budget de ce programme, même si les 646 projets financés et les 332 organismes soutenus en 1977-1978 constituaient déjà un programme important. Une injection supplémentaire de $160 000 sera consentie au budget de ce programme qui disposera de crédits de $2 554 000 en 1978-1979.

Des améliorations d'ordre qualitatif seront de plus apportées à ce programme, en 1978-1979, pour l'adapter encore mieux à la nature des organismes et à la

réalité des projets présentés, et pour en faire l'évaluation financière et pédagogique.

Les négociations Québec-Canada au chapitre de la formation professionnelle des adultes

Je tiendrais maintenant à dresser le tableau de la situation des négociations entre le Québec et le Canada en matière de formation professionnelle des adultes.

Les deux parties n'ayant pas réussi à trouver une formule d'entente avant la date fatidique du 31 mars 1978, l'ancien accord de 1974 a été de nouveau prolongé d'abord jusqu'au 30 avril 1978 et ensuite jusqu'au 31 mai. Les négociations se poursuivent afin d'en venir à une entente. Sans assumer la responsabilité première de ces négociations, le ministère de l'Education y participe de façon constante.

Le Gouvernement du Canada a déposé, en septembre 1977, un rapport qui définissait de nouvelles orientations et des modifications administratives importantes au programme de formation professionnelle de la main-d'oeuvre canadienne. Le Québec a aussitôt

entrepris l'évaluation de ce programme fédéral et la consolidation de ses propres objectifs dans ce domaine; on prévoit terminer les travaux au cours de 1978-1979.

A l'occasion de la rencontre de Victoria à laquelle je participais en janvier 1978, le Québec et les gouvernements des autres provinces avaient demandé à Ottawa de surseoir d'un an à l'application de propositions qui n'avaient pas fait l'objet de consultations préalables. Cependant, ce que le Québec s'est vu offrir, c'est un projet d'un nouvel accord d'une durée de trois ans dont il ne peut, comme les autres provinces, accepter les orientations.

Le Québec propose pour sa part, de prolonger d'une année l'accord de 1974 qui lui accorderait un budget de $102,5 millions ou, à tout le moins, un montant égal au budget réel de 1977-1978, soit $99 millions, dont $84 millions seraient applicables à la formation dispensée sous la responsabilité du ministère de l'Education.

L'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

EVOLUTION DE LA CLIENTELE ET DES MONTANTS DE PRETS ET BOURSES

L'aide financière du ministère de l'Education aux étudiants du système scolaire comporte plusieurs volets.

Un premier volet, moins connu, concerne l'attribution de bourses à des étudiants du primaire et du secondaire souffrant de handicaps divers: 230 bourses d'un montant global de $225 400 ont ainsi été accordées, en 1977-1978, à cette clientèle spéciale.

Un second volet se rapporte à l'attribution de prêts et de bourses aux étudiants du niveau collégial. En 1977-1978, 35 000 étudiants ont obtenu des prêts totalisant $22,2 millions; de ce nombre, 23 275 ont aussi bénéficié de bourses s'élevant à $24,6 millions, soit une moyenne de $1 057 par étudiant. L'aide totale, directe et indirecte, aux étudiants de ce niveau s'est en conséquence chiffrée à environ $47,0 millions en 1977-1978.

Le troisième volet de l'aide financière s'adresse aux étudiants du niveau universitaire. 30 800 étudiants se sont partagé, en 1977-1978, des prêts d'une valeur totale de $29,4 millions; 20 000 d'entre eux se sont également vu octroyer des bourses s'élevant à $29,0 millions, soit $1 457 en moyenne. L'aide totale aux étudiants du niveau universitaire s'est ainsi établie à $58,4 millions.

Une dernière dimension de l'aide financière aux étudiants concerne le programme des bourses d'excellence qui veut favoriser le développement de l'enseignement supérieur au 2ème et au 3ème cycle et au niveau de la recherche post-doctorale. En 1977-1978, 1 551 candidats se sont partagé un montant total de près de $6,0 millions, soit une valeur moyenne de $3 833 par bourse.

EVOLUTION DES COUTS DE L'AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS

Les crédits requis, en 1978-1979, pour défrayer le coût de l'aide financière aux étudiants et de la gestion du programme se situent à $93,3 millions, par rapport à $87,6 en 1977-1978. Cette hausse de 6,5% provient principalement de l'augmentation de la valeur des bourses au collégial et à l'universitaire.

LES FAITS SAILLANTS

Stabilisation de la demande

J'aimerais d'abord vous faire part d'une constatation ayant trait aux demandes d'aide financière: au cours des dernières années, indépendamment des modifications et des réajustements apportés au régime des prêts et des bourses, le nombre des étudiants qui ont fait une demande d'aide a eu tendance à se stabiliser et à se maintenir à une proportion de 30,0% de la clientèle du collégial et à une proportion de 42,0% de la clientèle universitaire, soit à une proportion de 34,0% de l'ensemble.

Diminution de la contribution des parents

Une des améliorations apportées au régime des prêts et des bourses au collégial et à l'universitaire qui sera accentuée en 1978-1979, a trait à la diminution progressive de la contribution des parents dans le calcul du revenu des étudiants. En 1978-1979, l'évaluation de l'exemption pour l'unité familiale de base passera de $5 400 à $6 200, alors que par le jeu normal de l'indexation annuelle, elle se serait située à $5 850. Ce nouveau mode de calcul de l'exemption contribuera, à lui seul, à augmenter d'environ $1,8 million le montant total des bourses.

Dans la même foulée d'amélioration du régime d'aide, nous entendons parachever, en 1978-1979, une série d'études portant sur les aspects juridiques et sociologiques des contributions des parents, du conjoint et de l'étudiant.

Participation accrue du mouvement coopératif

Je tiens à faire mention d'une collaboration significativement importante à la gestion de notre ré-

gime d'aide financière, celle du mouvement coopératif. Les étudiants, je vous le rappelle, doivent négocier auprès des institutions de crédit du Québec, banques ou caisses populaires, le prêt garanti par le Gouvernement. En 1977-1978, plus de 55,0% des prêts et des montants prêtés ont été consentis par des caisses populaires.

Réduction des délais de réponse à l'étudiant

Pour clore ce chapitre de l'aide financière, je veux vous faire part des travaux de mise au point d'un nouveau système et de nouveaux mécanismes de traitement informatique des données servant au calcul des demandes d'aide financière. Dès juillet 1978, l'implantation de ces nouveaux mécanismes permettra de réduire d'environ 10 jours les délais de réponse aux demandes des étudiants.

LE BUREAU DE LA SCIENCE

ET DE LA TECHNOLOGIE

Le Bureau de la science et de la technologie a principalement contribué, en 1977-1978, aux travaux de préparation du Livre vert du Gouvernement sur la recherche scientifique. En 1978-1979, il consacrera une partie de ses efforts à terminer ces travaux et à conduire les consultations nécessaires dans le secteur gouvernemental; de plus, le Bureau entend réaliser une analyse détaillée des ressources humaines et financières consacrées à la recherche et au développement industriel au Québec, des études sur l'organisation de la recherche gouvernementale et un examen des dimensions intergouvernementales de la recherche et de l'activité scientifiques.

Le Bureau de la science et de la technologie disposera, pour la première fois en 1978-1979, des ressources humaines qui lui sont nécessaires pour assumer l'ensemble de son mandat, connaissant cette année une augmentation élevée de ses crédits qui passent de $171 300 à $459 000.

LES INSTITUTIONS

D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Quelques-uns des membres de cette Commission ont eu l'occasion, le 19 mai dernier, de discuter longuement de l'évolution des établissements privés, dans le cadre d'un débat demandé par le député de Gaspé. Des représentants de tous les partis politiques ont alors pu exposer leurs vues sur la question. Je proposerai en conséquence que l'examen qui va suivre soit prioritairement axé sur les dimensions financières de l'enseignement privé.

Pour le bénéfice des membres qui n'étaient pas présents à ce débat, je rappellerai brièvement l'essentiel des propos que j'y ai tenus et je rendrai disponible le dossier d'information sur les clientèles, les statuts et le financement des établissements privés.

EVOLUTION DES CLIENTELES ET DES ETABLISSEMENTS

Pendant l'examen des crédits de l'éducation pour 1977-1978, j'avais fait largement état de l'évolution des clientèles de l'enseignement privé. De 1970-1971 à 1976-1977, les clientèles des établissements privés subventionnés avaient plus que doublé. J'indiquais, l'an dernier, que le taux d'accroissement ne se situait plus qu'à 9,7% depuis 1976-1977. Je pouvais également indiquer, à la lumière des prévisions de 1977-1978, qu'une croissance d'environ 5% se ferait sentir dans le réseau des institutions privées du Québec.

Après avoir pris connaissance, dès mon arrivée au ministère, de diverses études proposant des modifications à la Loi et aux règles de financement des institutions privées, j'ai obtenu que le rythme de développement de ces institutions s'inspire du statu quo jusqu'à ce que soit rendue publique la politique que le gouvernement entend définir concernant la vocation de ces institutions à l'intérieur du système

d'éducation. Les dernières statistiques démontrent que cette demande a été respectée: la hausse réelle des clientèles subventionnées en vertu de la Loi de l'enseignement privé n'a été que de 212 élèves entre 1976-1977 et l'année scolaire en cours, soit une augmentation de 0,2%.

Comme les travaux d'élaboration de la politique gouvernementale ne sont pas terminés, la même ligne de conduite sera observée cette année. C'est ainsi que l'accroissement prévu des clientèles ne se situera qu'à 2,8% entre 1977-1978 et 1978-1979.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Au chapitre du mode de calcul des subventions aux institutions privées, des mesures nouvelles, adoptées en 1977-1978, ont permis de fixer ce financement à un niveau plus compatible avec celui de l'enseignement public. Je rappellerai brièvement ces mesures qui continueront de prévaloir dans le calcul des subventions de 1978-1979.

La détermination du coût par élève sur lequel sont basées les subventions aux institutions privées résulte du calcul du coût moyen de fonctionnement des établissements publics de même catégorie au cours de l'année précédente. Comme le coût moyen par élève du secteur public s'appuie sur des bases différentes lorsque les enseignements sont différents - c'est le cas de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel - nous avons tenu compte de ces différences dans l'octroi des subventions à l'enseignement privé. C'est ainsi que l'enseignement professionnel commercial, le seul enseignement professionnel dispensé dans les institutions privées subventionnées de niveau secondaire, n'est pas subventionné sur la base moyenne de tous les enseignements professionnels en ce qui concerne les professeurs, mais plutôt sur la même base que l'enseignement général comme le stipule la convention collective provinciale. Les coûts de laboratoire et de matériel inhérents à ce type d'enseignement s'ajoutent cependant au coût de l'enseignement général.

De plus, certaines autres dépenses qui n'incombaient qu'aux établissements publics, ont été retirées du calcul de la subvention aux institutions privées.

Il s'agit des dépenses relatives au transport scolaire, à la perception de taxes, à la gestion des systèmes informatiques, aux intérêts sur les arrérages des subventions, à l'engagement d'agents de développement pédagogique et de conseillers en loisirs et en sports, ainsi qu'à l'application du plan de développement de l'enseignement des langues.

Malgré les craintes exprimées l'an dernier par certaines institutions privées qui voyaient dans ces mesures une menace à leur survie, il nous est maintenant possible de vérifier que ces ajustements au mode d'allocation des ressources ont instauré plus d'équité financière entre le public et le privé, et n'ont pas provoqué d'impacts négatifs dans les institutions concernées. Ces mesures seront maintenues en 1978-1979.

L'évolution observée des clientèles de 1976-1977 à 1977-1978 a également permis une révision des prévisions budgétaires et du calcul des coûts du système. En 1978-1979, les crédits nécessaires seront de $155,6 millions, ce qui représente un accroissement

de 9,5% sur les crédits de l'an dernier; $117,7 millions seront affectés à l'enseignement primaire et secondaire privé, tandis que $37,9 millions serviront au collégial privé.

Le montant des subventions en année scolaire subira, quant à lui, une hausse de 12,5%. Etant donné que ces subventions reflètent la situation observée l'an dernier dans le secteur public, l'accroissement des coûts du réseau privé de 1977-1978 à 1978-1979 s'explique par l'augmentation des masses salariales qui, dans le secteur public, s'élevait à 10,4% en 1977-1978, comparativement à 8,3% pour la période actuelle, et par la croissance des autres dépenses qui appliquaient un facteur d'indexation de 4% en comparaison du gel de cette année. Cette croissance de 12,5% des subventions par rapport à une augmentation de 2,8% des clientèles apparaît donc normale dans ce contexte et ce n'est que l'an prochain que se fera sentir, dans les institutions privées, l'effet de la compression budgétaire qui affecte le secteur public en 1978-1979.

Quant aux crédits affectés à l'unité administrative responsable de la gestion de l'enseignement privé, ils passeront de $459 000 en 1977-1978 à $503 000 en 1978-1979. Ces crédits se composent des traitements versés au personnel du Service général de l'enseignement privé et des dépenses de fonctionnement de la Commission consultative de l'enseignement privé.

LES ORIENTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Avant d'aborder la question des orientations qui affecteront l'évolution et le développement des institutions privées, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour souligner les résultats de l'application de la Charte de la langue française dans les établissements privés qui ont respecté les prescriptions de la Loi dans une très large proportion. A titre d'illustration, une école anglaise qui dispensait l'enseignement commercial intensif, s'est transformée en institution française après la promulgation de la Loi. Une institution qui avait quand même choisi d'accepter

des élèves inadmissibles à l'enseignement en langue anglaise, a été privée des subventions gouvernementales. Ce succès dans l'application de la Loi mérite une mention particulière.

Sur un autre plan, le laxisme de certaines institutions privées quant à l'âge d'admission des élèves, a rendu nécessaire la publication d'une directive, au cours de 1977-1978, pour rappeler à ces institutions qu'elles étaient tenues de respecter le régime pédagogique du réseau public et en particulier, l'âge d'admission à la maternelle et au primaire. A ma connaissance, les institutions privées ont suivi cette directive.

Concernant les orientations à plus long terme, je faisais état, l'an dernier, de mes principales préoccupations à ce chapitre. Je constatais alors que l'application de la Loi de l'enseignement privé avait favorisé le développement d'un réseau d'institutions de plus en plus parallèle et souvent concurrent par rapport au secteur public; j'indiquais également mon intention de revoir la situation de ces institutions dans l'économie d'ensemble du système d'éducation.

Ces constats préliminaires m'avaient alors conduit à énoncer les deux principes susceptibles de guider les réflexions sur l'avenir de ces institutions d'enseignement: la priorité au développement du secteur public et la nécessaire complémentarité des institutions privées.

Dans la logique du premier principe, nous avons d'abord tenu, au cours de l'année qui vient de s'écouler, à préciser les orientations du réseau public par la diffusion et la discussion du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire. Les résultats de la consultation qui vient à peine de se terminer, permettront, dans un premier temps, de proposer les mesures propres à assurer le développement du réseau public.

En second lieu, un mandat a été confié par le Conseil des ministres à mon collègue responsable du Développement culturel et à moi-même, en vue de lui soumettre, en juin 1978, des propositions conjointes sur l'avenir de l'enseignement privé au Québec, compte tenu des analyses en cours sur ce dossier et des résultats de la consultation sur le Livre vert. Un comité regroupant des fonctionnaires des deux ministères a

donc été constitué, en janvier 1978, pour analyser tous les aspects de l'enseignement privé. Les travaux de ce comité qui prennent appui sur les études déjà faites au ministère de l'Education, se poursuivent à un rythme accéléré et les échéances seront respectées. J'indique finalement que les études de la Commission consultative de l'enseignement privé et les réflexions d'un comité de députés s'additionneront aux travaux du Comité interministériel.

En définitive, le gouvernement disposera bientôt de nombreux avis qui lui permettront d'énoncer clairement une politique sur l'avenir des institutions d'enseignement privé.

ADMINISTRATION GENERALE

C'est en mettant délibérément l'accent sur les activités d'enseignement du réseau primaire et secondaire, du réseau postsecondaire et des institutions privées que nous avons, cette année, présenté les crédits de l'éducation. C'est là en effet que sont dépensés un peu plus de 95% des crédits que cette Commission est appelée à voter.

On retrouve, sous le programme "Administration générale" du Ministère, des crédits de l'ordre de $177 millions. Cette somme doit cependant être dégonflée des crédits déjà votés: $93,3 millions pour les bourses, les intérêts sur les prêts et l'administration de l'aide financière aux étudiants; $31,4 millions pour l'administration des réseaux d'enseignement. Elle doit également être diminuée des crédits de $1,8 million de l'Office des professions qui devront être votés à un autre moment. L'approbation de la Commission portera donc sur des crédits de l'ordre de $51,0 millions, soit un pourcentage de 1,4% des crédits totaux, qui sont affectés à la direction du Ministère, au Secteur de la planification, aux organismes officiels de consultation et aux organismes de soutien aux activités des autres unités administratives.

L'effectif de ce programme "Administration générale" comprend 783 postes à la direction du Ministère et aux organismes de soutien, 492 postes au Secteur de la planification et 56 postes au sein des organismes officiels de consultation comme le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil des universités et le Conseil de la politique scientifique. Ces postes représentent la moitié de l'effectif des 2 637 employés du ministère de l'Education en 1978-1979, effectif qui, je tiens à le signaler, a connu une diminution nette de 10,0% depuis 1975-1976.

Je vous indique que les unités administratives regroupées sous ce programme assument des responsabilités particulièrement importantes dans les opérations de planification et de développement de l'éducation, dans l'élaboration des politiques et des plans d'implantation, dans les processus de suivi et d'évaluation.

Elles ont donc été étroitement associées à la poursuite de grands dossiers prioritaires: la décentralisation gouvernementale, le Livre blanc sur la culture, l'Etude sur les universités, le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, la définition des

orientations de l'enseignement collégial, la précision des interventions éducatives en milieux défavorisés et la préparation des prochaines conventions collectives. Dans ces divers dossiers, le Ministère a été amené soit à assurer une participation active et à apporter des contributions significatives, soit à diriger lui-même le déroulement des travaux.

Sur un plan plus administratif, les autres unités administratives de ce programme s'occupent de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles; du fonctionnement d'un centre de traitement des données mettant à la disposition des organismes scolaires une série de systèmes et de services en informatique; des relations de travail; de la production de divers documents audiovisuels et du développement des moyens d'enseignement dans les réseaux; de l'analyse des données économiques et démographiques utiles à la prise de décision; de la programmation et de l'évaluation d'ordre budgétaire; de la communication entre le Ministère et les citoyens du Québec.

Dans un autre domaine, le Ministère a été des plus actifs au plan des échanges de services et du prêt de personnel avec d'autres provinces et d'autres pays. Pour ma part, j'ai tenu à représenter le Québec et le ministère de l'Education en France et en Afrique francophone, dans le cadre d'activités de coopération internationale; j'ai également accepté, pour l'année 1977-1978, la présidence du Conseil des ministres de l'éducation qui réunit les ministres de l'éducation des provinces canadiennes.

Je vous rappelle en terminant que cette dernière partie de l'examen des crédits concerne les éléments "Direction", "Soutien" et "Consultation" du programme "Administration générale.

ANNEXE

Extrait du document sur les crédits
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1979, déposé à l'Assemblée nationale
le 21 mars 1978.

Éducation

Programmes	1978-1979 $	1977-1978 $
Secteur: **Administration et services**		
1. Administration générale	**51 032 500**	54 374 000
2. Administration des réseaux	**31 425 400**	28 454 800
3. Aide financière aux étudiants	**93 310 800**	87 643 800
Secteur: **Enseignement**		
4. Enseignement primaire et secondaire public	**2 057 366 500**	2 049 870 500
5. Enseignement collégial public	**516 099 600**	444 840 400
6. Enseignement universitaire	**617 181 800**	586 510 000
7. Formation générale et socio-culturelle des adultes	**44 776 000**	41 192 400
8. Enseignement privé	**155 644 200**	142 013 600
Secteur: **Sports et jeunesse**		
9. Promotion du sport	**20 234 700**	23 312 800
Secteur: **Loisirs et récréation de plein air**		
10. Développement des loisirs	**35 963 800**	32 846 900

Éducation

Programmes	1978-1979 $	1977-1978 $
Secteur: **Main-d'oeuvre et emploi**		
11. Formation professionnelle des adultes	**69 766 700**	67 878 900
Secteur: **Gestion juridique du cadre socio-économique**		
12. Organisation et réglementation des professions	**1 862 400**	1 752 400
	3 694 684 400	3 560 690 500
Moins: Crédits permanents	**110 467 000**	98 042 000
Crédits à voter	**3 584 197 400**	3 462 648 500
Employés permanents	**2 491**	2 464
Employés à temps partiel	**377**	450
Total (hommes-années)	**2 868**	2 914

Super-catégories et catégories	Éléments 1	2	3	1978-1979	1977-1978
			($'000)		
Fonctionnement					
1. Traitements	9 046.4	13 171.0	1 126.9	**23 344.3**	22 048.1
2. Autres rémunérations	1 015.8	1 844.1	27.6	**2 887.5**	2 770.8
3. Communications	340.8	1 913.1	120.2	**2 374.1**	4 173.1
4. Services	2 560.9	8 524.1	909.3	**11 994.3**	9 987.0
5. Entretien	12.6	68.1	0.5	**81.2**	81.2
6. Loyers	367.3	3 753.2	26.4	**4 146.9**	5 815.9
7. Fournitures	482.1	1 082.1	35.7	**1 599.9**	1 966.5
11. Autres dépenses	62.8	25.3	5.4	**93.5**	93.6
	13 888.7	30 381.0	2 252.0	**46 521.7**	46 936.2
Capital					
8. Equipement	52.1	235.9	8.8	**296.8**	3 528.1
Transfert					
10. Transfert	1 710.7	2 503.3	—	**4 214.0**	3 909.7
	15 651.5	33 120.2	2 260.8	**51 032.5**	54 374.0
Employés permanents	411	677	51	**1 139**	1 169
Employés à temps partiel	89	115	3	**207**	204
Total (hommes-années)	500	792	54	**1 346**	1 373

Programme 1

Administration générale

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au ministère de l'Éducation, à fournir un certain nombre de services d'appoint au ministère et aux organismes d'enseignement de même qu'à fournir à l'autorité compétente des avis relatifs à l'état et aux besoins de l'éducation.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Administration interne	**15 651 500**	15 508 700
2. Soutien	**33 120 200**	36 743 000
3. Consultation	**2 260 800**	2 122 300
Crédits à voter	**51 032 500**	54 374 000

Super-catégories et catégories	1	2	3	1978-1979	1977-1978
			($'000)		
Fonctionnement					
1. Traitements	12 493.5	8 701.0	417.8	**21 612.3**	18 774.0
2. Autres rémunérations	562.2	562.8	9.1	**1 134.1**	1 468.6
3. Communications	619.7	385.8	12.5	**1 018.0**	1 001.5
4. Services	3 819.7	1 943.2	60.1	**5 823.0**	5 330.2
5. Entretien	8.7	6.7	0.2	**15.6**	15.4
6. Loyers	52.2	115.9	—	**168.1**	93.1
7. Fournitures	333.1	906.6	0.1	**1 239.8**	1 355.5
11. Autres dépenses	19.4	13.3	0.9	**33.6**	58.1
	17 908.5	12 635.3	500.7	**31 044.5**	28 096.4
Capital					
8. Equipement	65.4	29.7	2.2	**97.3**	74.8
Transfert					
10. Transfert	283.6	—	—	**283.6**	283.6
	18 257.5	12 665.0	502.9	**31 425.4**	28 454.8
Employés permanents	591	416	21	**1 028**	982
Employés à temps partiel	58	34	1	**93**	124
Total (hommes-années)	649	450	22	**1 121**	1 106

Programme 2

Administration des réseaux

Ce programme vise à assurer la coordination des différents réseaux d'enseignement et à leur fournir les services nécessaires en matière de soutien à l'enseignement et à la gestion.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Administration de l'enseignement primaire et secondaire	**18 257 500**	16 549 500
2. Administration de l'enseignement post-secondaire	**12 665 000**	11 445 800
3. Administration de l'enseignement privé	**502 900**	459 500
Crédits à voter	**31 425 400**	28 454 800

Super-catégories et catégories	Éléments					1978-1979	1977-1978
	1	2	3	4	5		
				($'000)			
Fonctionnement							
1. Traitements	—	—	—	—	1 748.9	**1 748,9**	1 628.5
2. Autres rémunérations	—	—	—	—	475.5	**475,5**	623.9
3. Communications	—	—	—	—	14.6	**14,6**	15.4
4. Services	—	—	—	—	121.5	**121,5**	127.9
5. Entretien	—	—	—	—	2.3	**2,3**	2.3
6. Loyers	—	—	—	—	6.1	**6,1**	6.1
7. Fournitures	—	—	—	—	144.3	**144,3**	178.2
11. Autres dépenses	—	565.0	646.5	—	—	**1 211,5**	2 211.5
	—	565.0	646.5	—	2 513.2	**3 724,7**	4 793.8
Capital							
8. Equipement	—	—	—	—	5.8	**5,8**	5.8
Transfert							
10. Transfert	576.2	39 800.6	40 023.5	9 180.0	—	**89 580,3**	82 844.2
	576.2	40 365.6	40 670.0	9 180.0	2 519.0	**93 310,8**	87 643.8
Employés permanents	—	—	—	—	126	**126**	127
Employés à temps partiel	—	—	—	—	44	**44**	59
Total (hommes-années)	—	—	—	—	170	**170**	186

Programme 3

Aide financière aux étudiants

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études, en fournissant un soutien financier aux étudiants.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Bourses aux étudiants de l'enseignement primaire et secondaire	**576 200**	590 800
2. Prêts et bourses aux étudiants de l'enseignement collégial	**40 365 800**	32 036 000
3. Prêts et bourses aux étudiants de l'enseignement universitaire	**40 670 000**	44 387 900
4. Bourses d'excellence	**9 180 000**	8 041 000
5. Gestion des prêts et bourses	**2 519 000**	2 588 100
Crédits à voter	**93 310 800**	87 643 800

Super-catégories et catégories	Éléments					
	1	2	3	4	1978-1979	1977-1978
			($'000)			
Transfert						
10 Transfert	1 267 040.8	486 842.6	3 000.0	215 575.0	**1 974 458.6**	1 976 287.6
Permanents (1)	58 482.2	24 400.7	—	—	**82 982.9**	73 547.9
Permanents (2)	—	—	—	25.0	**25.0**	35.0
	1 325 523.0	513 243.5	3 000.0	215 600.0	**2 057 366.5**	2 049 870.5

Programme 4

Enseignement primaire et secondaire public

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces niveaux les services d'enseignement et de support à l'enseignement en fournissant aux commissions scolaires les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Enseignement	**1 325 523 000**	1 338 438 500
2. Soutien à l'enseignement	**513 243 500**	517 832 000
3. Investissements	**3 000 000**	3 000 000
4. Service de la dette	**215 600 000**	190 600 000
	2 057 366 500	2 049 870 500
Moins: Crédits permanents		
(1) Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, 1973, c. 12 et modifications		
Élément 1	**58 482 200**	51 893 500
Élément 2	**24 400 700**	21 654 400
(2) Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la province, 1955-1956, c. 39 et modifications		
Élément 4	**25 000**	35 000
Crédits à voter	**1 974 458 800**	1 976 287 600

Super-catégories et catégories	Éléments			1978-1979	1977-1978
	1	2	3		
			($'000)		
Transfert					
10 Transfert	307 945,8	130 348,6	63 369,5	**501 664,1**	431 904,9
Permanents (1)	10 142,4	4 293,1	—	**14 435,5**	12 935,5
	318 088,2	134 641,9	63 369,5	**516 099,6**	444 840,4

Programme 5

Enseignement collégial public

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiants de ce niveau les services d'enseignement et de support à l'enseignement en fournissant aux CEGEP les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et leur développement.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Enseignement	**318 088 200**	273 727 200
2. Soutien à l'enseignement	**134 641 900**	118 713 200
3. Service de la dette	**63 369 500**	52 400 000
	516 099 600	444 840 400
Moins: Crédits permanents		
(1) Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, 1973, c. 12 et modifications		
Élément 1	**10 142 400**	8 696 700
Élément 2	**4 293 100**	4 238 800
Crédits à voter	**501 664 100**	431 904 900

Super-catégories et catégories	Éléments					1978-1979	1977-1978
	1	2	3	4	5		
				($'000)			
Transfert							
10 Transfert	347 746.6	36 797.4	186 643.8	2 352.0	43 442.0	**617 181.8**	586 510.0
	347 746.6	36 797.4	186 843.8	2 352.0	43 442.0	**617 181.8**	586 510.0

Éducation

Programme 6

Enseignement universitaire

Ce programme vise à promouvoir l'enseignement et la recherche en fournissant aux universités les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Enseignement et recherche	**347 746 600**	329 625 000
2. Programmes particuliers d'enseignement et de recherche	**36 797 400**	34 881 000
3. Soutien à l'enseignement et à la recherche	**186 843 800**	177 138 000
4. Investissements	**2 352 000**	5 000 000
5. Service de la dette	**43 442 000**	39 866 000
Crédits à voter	**617 181 800**	586 510 000

Super-catégories et catégories	Éléments					1978-1979	1977-1978
	1	2	3	4	5		
				($'000)			
Fonctionnement							
2. Autres rémunérations	—	—	—	—	—	—	487.8
3. Communications	—	—	—	—	—	—	20.8
6. Loyers	—	—	—	—	—	—	2.1
7. Fournitures	—	—	—	—	—	—	3.1
	—	—	—	—	—	—	513.8
Transfert							
10. Transfert	28 133.7	663.6	12 937.5	2 675.6	365.6	**44 776,0**	40 678.6
	28 133.7	663.6	12 937.5	2 675.6	365.6	**44 776,0**	41 192.4
Employés permanents	—	—	—	—	—	—	—
Employés à temps partiel	—	—	—	—	—	—	30
Total (hommes-années)	—	—	—	—	—	—	30

Programme 7

Formation générale et socio-culturelle des adultes

Ce programme vise à contribuer par l'activité éducative au développement social et culturel des individus et des collectivités.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Formation	**28 133 700**	24 948 000
2. Soutien à la formation	**663 600**	986 600
3. Gestion	**12 937 500**	11 316 500
4. Recherche et développement	**2 675 600**	3 373 100
5. Investissements	**365 600**	568 200
Crédits à voter	**44 776 000**	41 192 400

Super-catégories et catégories	Éléments			
	1	2	1978-1979	1977-1978
		($'000)		
Transfert				
10 Transfert	108 030.6	34 490.0	**142 520.6**	130 490.0
Permanents (1)	9 659.8	3 463.8	**13 123.6**	11 523.6
	117 690.4	37 953.8	**155 644.2**	142 013.6

Programme 8

Enseignement privé

Ce programme vise à favoriser le maintien et la qualité des institutions privées de niveaux primaire, secondaire et collégial en leur fournissant le support administratif et financier nécessaire.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Enseignement primaire et secondaire	**117 690 400**	109 254 100
2. Enseignement collégial	**37 953 800**	32 759 500
	155 644 200	142 013 600
Moins: Crédits permanents		
(1) Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, 1973, c. 12 et modifications		
Élément 1	**9 859 800**	8 482 000
Élément 2	**3 463 800**	3 041 600
Crédits à voter	**142 520 600**	130 490 000

Super-catégories et catégories	Éléments 1	2	3	1978-1979	1977-1978
			($'000)		
Fonctionnement					
3. Communications	—	11.4	—	**11.4**	13.0
4. Services	—	3.0	—	**3.0**	3.0
7. Fournitures	—	34.5	—	**34.5**	35.5
	—	48.9	—	**48.9**	51.5
Transfert					
10. Transfert	12 262.3	1 923.5	6 000.0	**20 185.8**	23 261.3
	12 262.3	1 972.4	6 000.0	**20 234.7**	23 312.8

Programme 9

Promotion du sport

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité de la population aux activités physiques et sportives, par une assistance financière et technique.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Assistance aux organismes sportifs	**12 262 300**	11 412 800
2. Organisation et préparation des compétitions sportives	**1 972 400**	1 900 000
3. Régie des installations olympiques	**6 000 000**	10 000 000
Crédits à voter	**20 234 700**	23 312 800

Super-catégories et catégories	Éléments					1978-1979	1977-1978
	1	2	3	4	5		
				($'000)			
Fonctionnement							
1. Traitements	—	—	—	—	3 282.4	**3 282,4**	2 695.8
2. Autres rémunérations	60.0	—	—	—	375.5	**435,5**	462.5
3. Communications	684.1	—	—	—	1 229.9	**1 914,0**	1 648.1
4. Services	—	—	—	—	640.0	**640,0**	400.0
5. Entretien	—	—	—	—	5.0	**5,0**	5.0
6. Loyers	—	—	—	—	60.0	**60,0**	15.0
7. Fournitures	4.8	—	—	—	205.3	**210,1**	185.0
11. Autres dépenses	—	—	—	—	2.0	**2,0**	2.0
	748.9	—	—	—	5 800.1	**6 549,0**	5 413.4
Capital							
8. Équipement	—	—	—	—	25.0	**25,0**	25.0
Transfert							
10. Transfert	7 068.4	4 955.6	6 323.4	8 620.0	2 422.4	**29 389,8**	27 408.5
	7 817.3	4 955.6	6 323.4	8 620.0	8 247.5	**35 963,8**	32 846.9
Employés permanents	—	—	—	—	150	**150**	141
Employés à temps partiel	8	—	—	—	22	**30**	30
Total (hommes-années)	8	—	—	—	172	**180**	171

Programme 10

Développement des loisirs

Ce programme vise à favoriser à la population l'accessibilité aux activités socio-culturelles et de plein air par une assistance financière et technique.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Développement des activités socio-culturelles	7 817 300	6 862 700
2. Développement des activités de plein air	4 955 600	4 151 300
3. Soutien au fonctionnement des organismes locaux et régionaux	6 323 400	5 859 300
4. Développement des équipements récréatifs	8 620 000	8 500 000
5. Administration du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports	8 247 500	7 373 600
Crédits à voter	35 963 800	32 846 900

Super-catégories et catégories	Éléments					1978-1979	1977-1978
	1	2	3	4	5		
				($'000)			
Transfert							
10 Transfert	41 650.5	2 062.1	20 468.4	4 241.3	1 344.4	**69 766.7**	67 878.9
	41 650.5	2 062.1	20 468.4	4 241.3	1 344.4	**69 766.7**	67 878.9

Éducation

Programme 11

Formation professionnelle des adultes

Ce programme vise à permettre aux travailleurs de se recycler et de se perfectionner selon les exigences des changements technologiques.

Éléments	1978-1979 $	1977-1978 $
1. Formation	41 650 500	40 817 100
2. Soutien à la formation	2 062 100	1 643 600
3. Gestion	20 468 400	18 851 200
4. Recherche et développement	4 241 300	5 619 900
5. Investissements	1 344 400	947 100
Crédits à voter	**69 766 700**	67 878 900

Super-catégories et catégories	1978-1979	1977-1978
	($'000)	
Fonctionnement		
1 Traitements	**978,3**	840,3
2 Autres rémunérations	**49,6**	45,9
3 Communications	**130,8**	137,7
4 Services	**422,3**	444,5
5 Entretien	**5,2**	5,2
6 Loyers	**41,6**	41,6
7 Fournitures	**49,4**	52,0
11 Autres dépenses	**5,0**	5,0
	1 682,2	1 572,2
Capital		
8 Equipement	**5,2**	5,2
Transfert		
10 Transfert	**175,0**	175,0
	1 862,4	1 752,4
Employés permanents	**48**	45
Employés à temps partiel	**3**	3
Total (hommes-années)	**51**	48

Programme 12

Organisation et réglementation des professions

Ce programme vise à permettre à l'Office des professions du Québec de veiller à ce que chaque corporation professionnelle assure la protection du public.

	1978-1979 $	1977-1978 $
Crédits à voter	**1 862 400**	1 752 400